

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne

A SAUMUR,
chez tous les Libraires;
A PARIS,
chez DONGREL et BULLIER,

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 30c
Réclames... 50c
Faits divers... 15c

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,

On s'abonne

A PARIS,
chez MM. HAVAS-LAVITTE & Co,
Place de la Bourse, 8.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

SAUMUR,

8 Juillet 1881.

Chronique générale.

RÉPONSE DE LA TURQUIE A LA FRANCE.

En réponse à la note que le gouvernement français avait adressée au gouvernement turc pour protester contre les nouveaux envois de troupes turques dans la Régence de Tripoli, la Porte vient d'adresser une communication au gouvernement français pour affirmer ses bonnes intentions vis-à-vis de la République.

La Porte déclare que les premiers envois de troupes avaient été jugés nécessaires pour maintenir l'ordre; elle ajoute que, tout en contremendant les nouveaux envois dont le chiffre s'élevait à 4,200 hommes, elle croit toutefois, et pour prouver ses bonnes intentions vis-à-vis de la France, qu'il est même de l'intérêt du gouvernement français que l'ordre donné aux cuirassés turcs (quatre) ne soit pas contremandé; elle donne pour raison que la présence de cette flotte dans les eaux tripolitaines est de nature à arrêter toute explosion d'insurrection parmi les tribus arabes des frontières de la Régence qui, par esprit de religion, paraissent faire des préparatifs pour aller au secours de leurs coreligionnaires.

Hier, au Sénat, l'ordre du jour appelait le scrutin pour l'élection d'un sénateur inamovible en remplacement de M. le comte Roger, du Nord, décédé. En voici le résultat:

Votants, 199. — Bulletins blancs ou nuls, 42. — M. Wurtz a été nommé sénateur par 146 voix.

Nous tenons de source certaine, dit Paris-Journal, que l'on s'occupe activement, au

cabinet du ministre de la guerre, d'un projet de mobilisation comprenant environ cent mille hommes de troupes destinées à être envoyées en Algérie, et fournies par divers corps d'armée, principalement par le deuxième.

Dans le cas où le général Farre, ou plutôt M. Gambetta, aurait reconnu leur présence nécessaire en Algérie, ces troupes seraient expédiées, non à la fois, mais successivement, pour ne pas effaroucher les électeurs.

Cette mobilisation n'est pas encore complètement décidée; mais les officiers de l'état-major général doivent en terminer rapidement le projet pour le soumettre le plus tôt possible... à M. Gambetta.

Toutes les dépêches de Washington annoncent un mieux sensible dans l'état du président Garfield. Le rapport des médecins est tout à fait favorable. Le président Garfield dort et prend de la nourriture.

La Chambre siégera tous les jours jusqu'au 13. Elle compte — ce n'est pas prouvé — avoir fini le budget à cette époque. Alors elle se séparerait jusqu'au 1^{er} août, laissant le Sénat examiner le budget qu'elle reviendrait voter définitivement à cette date. La clôture aurait lieu dans la deuxième semaine d'août et les élections générales seraient renvoyées au 2 octobre, à moins, et cette hypothèse est parfois discutée, que la politique étrangère ne s'embrouille si bien qu'il n'y ait pas d'élections du tout.

Sait-on à quoi la Chambre a passé la moitié de sa séance du 5 juillet, au milieu du vacarme le plus épouvantable, des gamineries les plus déplacées? S'est-on occupé des incidents ou pour mieux dire des accidents de Tunis et de l'Algérie, de l'assassinat du capitaine Mattei, de ces généraux d'Osmond et Cérès honteusement sacrifiés par leur chef M. Farre pour le salut du pachalick Grévy cadet? — Non.

La Chambre, fatiguée de la chaleur, a cherché une heure nouvelle pour ses séances, et il n'a pas fallu moins de neuf votes par assis et levé et un scrutin public pour arriver à un résultat.

Les uns proposaient de 6 à 10 heures, les autres de 7 à 11 heures, les autres de 8 à 11 heures et demie, d'autres de 9 heures du soir à minuit; plusieurs enfin demandaient le statu quo. Les députés consultaient leurs carnets de diners ou de visites, de lever ou de coucher, de coulisses de bourses ou de coulisses de théâtre.

Quelques-uns votaient pour une des propositions ci-dessus, puis, se rappelant, dans l'intervalle, que les audiences de M. X... se donnaient précisément à cette heure, votaient cinq minutes après pour la proposition contraire.

Quand on a été au vote, il n'y avait pas 100 députés dans la salle, il s'est trouvé 550 et quelques votants. Bref, c'a été tout le temps une comédie des plus grotesques, des plus indignes d'hommes qui se prétendent sérieux. La Chambre ressemblait à une classe de potaches de sixième, troisième division, et M. Gambetta n'a pu s'empêcher en donnant les chiffres du scrutin (qui finalement maintenaient le statu quo, c'est-à-dire les séances de l'après-midi) de hausser les épaules. Le dédain de M. Gambetta est amplement justifié. Mais ne vous moquez pas trop cependant, monsieur le pion, ces jolis parlementaires, c'est vous qui les avez dressés.

INCONSÉQUENCES.

Le gouvernement vient de combattre avec une certaine vivacité une proposition qui tendait à supprimer l'ambassadeur de France auprès du Saint-Siège.

Et la Chambre, comprenant que le gouvernement avait raison, a déclaré, par 300 voix contre 186, que notre ambassadeur devait être maintenu.

Ne faut-il pas, pour que cette Chambre si hostile à la religion ait repoussé à une si forte majorité l'idée de supprimer l'ambas-

sade au Vatican, ne faut-il pas que MM. les républicains aient compris tout l'odieux et toute l'injustice d'une pareille proposition? Le gouvernement, il est vrai, a allégué le Concordat.

Mais il y a quelque chose de plus fort que le Concordat, et ce quelque chose c'est l'opinion publique.

Il est indéniable, malgré le résultat apparent des élections législatives, que la France est un pays catholique; il est certain que la suppression de notre ambassadeur auprès de Léon XIII aurait causé une émotion générale; et il est évident que le gouvernement et la majorité ont eu peur de cette émotion.

Étant donnée cette situation, on se demande comment les candidats du gouvernement aux prochaines élections pourront se justifier d'avoir approuvé les décrets du 29 mars et la laïcisation à outrance des écoles communales.

L'inconséquence du gouvernement éclate à tous les yeux, et les déclarations du vénérable M. Barthélemy Saint-Hilaire à propos du Vatican condamnent absolument les actes de son collègue et chef Jules Ferry.

Les électeurs devront exiger de leurs futurs mandataires des explications catégoriques à ce sujet.

Quel Dieu? — Nous remercions M. Ferry d'avoir, à la veille des élections générales, osé dire à la tribune du Sénat cet abominable blasphème: « Vous parlez de Dieu, mais de QUEL DIEU? »

Il faut que la France chrétienne sache que le gouvernement actuel ne connaît pas plus le Dieu des chrétiens que le Dieu des Hindous:

M. le président du Conseil. — La première question qui se présente et qui, sous forme d'interruption, s'est produite à la dernière séance, et s'est répétée à la séance actuelle, est celle-ci: « Devoirs envers Dieu! MAIS QUEL DIEU? » (Exclamations bruyantes et protestations à droite. — Très-bien! à gauche.)

M. le baron de Ravignan. — Oser prononcer une pareille parole! Vous outragez la conscience de la

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE

PILS DU GARDE-CHASSE

(Suite.)

Ce n'était pas de l'envie que j'éprouvais; non, j'étais au-dessus de ce bas sentiment; je savais bien que, n'ayant pas semé, je ne pouvais me plaindre de n'avoir pas récolté; mais je ne pouvais me défendre d'un mélancolique regret en songeant au passé irrévocable. Henri s'en aperçut et me dit:

— Tu sais que tu soupes avec nous; te rappelles-tu Marceline, cette servante qui m'a élevée? Quand elle ne put plus travailler, ma famille lui fit une petite rente dont elle vit. Elle parle toujours le jargon qui nous faisait rire autrefois, enfants railleurs que nous étions, mais quel cœur d'or! c'est à elle que j'ai demandé l'hospitalité, avec Marie et ton père, pendant les quelques jours que nous sommes venus passer ici. Si tu savais combien la vieille servante est heureuse! Elle m'appelle encore son petit maître, quoique j'aie la tête au-dessus d'elle. Elle est dans l'admiration devant moi et ne comprend pas que les hommes aient été assez injustes pour ne pas faire de moi un très-grand

personnage. En qualité de mon ami, tu seras le bienvenu, mais je t'avertis que si tu te permets de dire du mal de moi, tu ne te relèveras jamais dans son estime; c'est chez elle que nous allons souper, dans de belles assiettes à fleurs de l'ancien temps. Ma femme a médité une omelette dont tu me diras des nouvelles. Si tu ne la trouves pas préférable au menu de la Maison-Dorée, je te déclare convaincu d'un goût pervers.

Nous étions arrivés à la porte de la vieille Marceline, elle gronda bien un peu parce que la soirée était trop avancée pour le petit Charles qu'elle choyait comme s'il avait été à elle, mais quelques paroles d'Henri la calmèrent; bonne créature, toute sa personne exhalait un parfum de simplicité et de dévouement.

Marie s'occupa de la fameuse omelette et nous y mimes tous le main.

La maison enfumée retentissait des rires joyeux, jamais Marceline n'avait été à pareille fête.

L'omelette fut trouvée excellente; un petit vin de l'endroit l'accompagnait et nous parut valoir les plus grands crus de la Bourgogne.

Ce repas champêtre et simple fut un des plus agréables que j'aie pris de ma vie.

Ce qui m'étonnait, ce n'était pas l'entente de Marie en toute chose, la variété de ses connaissances, les ressources de son esprit, qui se trouvaient à l'aise dans les conversations les plus gaies comme

les plus sérieuses, c'était la transformation qui s'était opérée chez Henri.

Il y avait chez lui une netteté et une précision d'idées que je ne me lassais pas d'admirer; ses plans, ses projets, étaient formulés dans des termes qui indiquaient un homme exempt de tergiversation; on devinait que sa volonté était sûre d'elle-même et que, s'il avait à commander, il devait s'en tirer à merveille.

Quand vint trop tôt le moment où je crus devoir me retirer pour aller passer la nuit dans la grange de Claudin, Henri me dit:

— A demain!

Je n'avais garde d'oublier ce rendez-vous, ni le lendemain, ni les jours suivants; pendant la semaine que nous passâmes tous à Alboval, il m'arrivait souvent d'être seul, car j'avais l'habitude de passer chaque jour quelque temps en tête à tête avec moi-même et je ne redoutais pas la solitude, mais je passais aussi de longues heures, tantôt avec mon père, tantôt avec lui, Marie et Henri.

Ceux sur lesquels pèse la honte d'un passé qu'ils voudraient ensevelir dans un éternel oubli sont souvent ombrageux et susceptibles; la moindre allusion, la parole la plus inoffensive les blesse, et ils sont tentés de voir une intention là où elle n'est pas.

Eh bien! je n'éprouvai pas un de ces froissements qui rouvrent la blessure prête à saigner.

On mettait une délicatesse extrême à m'épargner tout ce qui aurait pu m'être pénible, à chasser loin de moi toute préoccupation douloureuse.

Il n'y a que les âmes d'élite capables de déployer cette ingénieuse adresse qui relève les gens à leurs propres yeux, les met à l'abri de toute tentative de découragement.

Quand je témoignais ma reconnaissance à Henri, il me répondait d'un ton léger et en souriant:

— Est-ce qu'on a du mérite à être bon quand on jouit d'une félicité sans nuages?

Et il regardait son enfant et sa femme. Celle-ci était pour lui un intelligent auxiliaire; il la consultait souvent, et quand il recevait une lettre d'affaire, il manquait rarement de la lui communiquer. Il y avait dans ses paroles un charme si exquis qu'il l'eût consultée rien que pour lui entendre exprimer son avis. S'il m'arrivait de me trouver seul avec elle, je ne sortais jamais de son entretien sans en emporter une impression agréable et salutaire.

Ce fut dans mes causeries avec elle et avec mon père que j'appris les vicissitudes par lesquelles avait passé Henri depuis l'époque déjà lointaine où nous nous étions quittés.

Il me reste à les raconter.

(A suivre.)

Louis COLLAS.

France entière, monsieur le ministre ! C'est abominable !

M. le président du Conseil. — Modérez-vous, messieurs, je vous prie.

M. le baron de Ravignan. — Supprimez-le tout de suite; ce sera plus vite fait.

M. le baron de Lareinty. — Il n'y a qu'un Dieu : c'est le Dieu des chrétiens ! (Bruit à gauche.)

« Quel Dieu ? » Dans la bouche du chef du gouvernement d'un pays comme la France, un pareil langage est un outrage à la conscience publique. (Gazette de France.)

En vertu de la loi promulguée par le Journal officiel et relative aux décorations du 14 juillet, le nombre des nominations et promotions dans la Légion d'Honneur est fixé comme suit :

2 croix de grand officier ;
5 croix de commandeur, dont une pour la marine ;
20 croix d'officier, dont 2 pour la marine ;
80 croix de chevalier, dont 6 pour la marine ;
450 médailles militaires, dont 46 pour la marine.

Enfin !

Le ministre de la guerre vient de faire ouvrir une enquête sur le cas des cinquante-huit jeunes gens, appartenant au 4^e zouaves, qui ont reçu à l'hôpital du Dey le vaccin d'un enfant gangrené. Comme nous l'avons dit, ces malheureux sont depuis six mois à l'hôpital, où on n'a commencé que tardivement les remèdes, le médecin inspecteur des hôpitaux s'étant contenté de se moquer des malades au lieu de les soigner.

Le général Farre a déjà en main le rapport du 30 décembre dernier, relatif à la vaccination.

L'enquête porte sur la nature du sujet qui a servi à la transmission du vaccin, et sur la date où les soins ont été ordonnés.

On assure que c'est l'amitié qui unit le médecin inspecteur des hôpitaux d'Alger au gouverneur général qui l'avait protégé jusqu'à ce jour.

Mais devant les réclamations et les instances des parents des jeunes gens atteints par l'inflamme contagion, le général Farre a ouvert une enquête.

Le principal acte politique du président Garfield depuis son installation à la présidence des Etats-Unis, le 4 mars dernier, avait été sa lutte en faveur de ce qu'on appelle dans la République américaine la réforme du service civil, en d'autres termes la destruction de la coutume politique, implantée de longue date, qui veut qu'après chaque présidence, le parti vainqueur donne les places à ses créatures. On conçoit que d'ennemis à pu se faire ainsi le président Garfield !

Le général Osmont, en apprenant la nomination du général Saussier, a télégraphié qu'on devait lui rendre cette justice que les dispositions générales ont été bien prises. Il ajoute qu'il aurait suffi de l'énergie et de l'entrain des chefs de corps pour prévenir l'agitation qui s'est produite. On croit que le colonel Mallaret va être mis en non activité.

M. le général Saussier est aujourd'hui à Paris; il compte partir par le paquebot demain samedi.

Il ne se dissimule pas qu'il va prendre en Algérie une situation extrêmement difficile, sinon impossible. Toutefois, son extrême énergie fait espérer qu'il sera à la hauteur de la lourde tâche qui lui est confiée.

Son intention est d'agir sans perdre une heure, et dès lundi ou mardi le télégraphe nous apportera les premières mesures qu'il se promet de prendre.

On se rappelle que c'est lui qui, en 1871, a étouffé en peu de temps l'insurrection algérienne. Il est vrai qu'il avait à sa disposition de vieilles troupes rompues aux marches d'Afrique, des soldats de six et sept ans habitués à porter de lourds fardeaux sous ce ciel brûlant, et qu'il ne va posséder maintenant que de jeunes troupes, pleines de courage et de bonne volonté, mais physiquement encore peu faites à ce rude climat. (Monteur.)

La République et les assassinats politiques.

On lit dans le Clairon :

— Avez-vous entendu ?

— Oui : Ce n'est rien. C'est un czar qu'on fait sauter. C'est leur faute aussi. Ils s'obstinent à conserver des souverains. Alors, vous comprenez, il y a parmi nous des gens qui ont la tête faible et le bras prompt, et un mauvais coup est bien vite donné.

— De sorte que, s'il n'y avait pas de rois, il serait absolument impossible de les assassiner ?

— Vous l'avez dit.

— De sorte que la République supprime de fait l'assassinat politique ?

— Parfaitement.

Tel est, réduit en termes familiers, le dialogue qui s'engage entre journaux à chaque attentat. Et ce dialogue commence à être connu comme le Pater, car les occasions de le répéter deviennent de jour en jour plus fréquentes.

Ainsi donc il y a des gens qui, effrontément, affirment que la République rend l'assassinat inutile et par conséquent impossible.

Et le coup de feu qu'on vient de donner sur Garfield ne leur fera pas changer d'avis, ostensiblement du moins, pas plus que ne l'a fait l'assassinat de Lincoln, pas plus que ne l'ont fait les assassinats de cette tourbe de présidents de l'Amérique du Sud, pas plus que ne l'a fait l'histoire de ce siècle.

Car enfin, cette histoire, elle est là avec sa liste lugubre des gouvernants républicains assassinés depuis les Girondins.

Elle est là, avec sa liste interminable d'éméutes républicaines. Or, l'éméute, qu'est-ce que c'est, sinon l'assassinat à plusieurs, l'assassinat en bande ?

Depuis le 14 juillet 1789 jusqu'au 3 juillet 1884, la République n'aura été qu'une pépinière d'assassins, assassins de rois, assassins de présidents, assassins de classes sociales.

Les hommes qui nous gouvernent et qui ne savent peut-être pas ce qu'ils font, continuent à extirper de l'âme de la nation les croyances qui l'avaient fait grande.

Aujourd'hui, ils sont maîtres des hommes faits et ils commencent à détruire l'humanité dans sa racine, dans l'enfant.

L'enfant, auquel personne n'avait encore osé toucher, entre peu à peu, grâce au gouvernement, dans la dépravation générale.

Et le progrès déjà réalisé est si grand, qu'à la séance de mardi, tous les républicains bondissaient de rage et de stupéfaction à ces simples mots :

« L'instituteur apprendra à l'enfant ses devoirs envers Dieu et envers la patrie. »

Introduits dans une loi par un philosophe qui commence à découvrir qu'on est allé trop loin.

Eh bien ! vous verrez, dans dix ans, quelle moisson de crimes et de hontes aura produite la semence que jettent aux vents les Ferry et les autres ouvriers de la désorganisation sociale.

Mort aux prêtres ! tel est le cri du radicalisme ; et il ne s'agit pas d'un cri qui va se perdant dans l'espace, comme les hurlements de la Marseillaise par une foule avinée un jour de fête républicaine, mais d'un cri suivi d'effet, d'une menace sinistre dont le résultat est immédiat.

Voici en effet le récit d'un crime que publie le Figaro :

Gannat, 2 juillet.

Un prêtre allant porter les derniers sacrements à un mourant était grossièrement insulté par un radical, en traversant la place de la Halle, vis-à-vis le café Chauvaud.

L'humble ecclésiastique ne répondit pas à ces injures et se contenta de prier son insulteur de le laisser passer. Mais le radical se précipita sur le prêtre et lui porta plusieurs coups de couteau. On accourut aux cris de la victime et on parvint à l'arracher à la rage de l'assassin. Transporté à l'hôpital général, le prêtre est mort quelques heures après.

Quant au meurtrier, il se promenait tranquillement deux heures après son crime, disant, à ceux qui voulaient l'entendre, qu'il ne regrettait pas ce qu'il avait fait.

Ce crime, après l'assassin, avant même, c'est le gouvernement qui en est responsable ; c'est lui qui, par ses persécutions haineuses, par ses déclarations d'athéisme, par ses proscriptions qu'il ose dire légales, pousse les bandits rouges au meurtre !

Vous avez dit un jour : le cléricalisme, c'est l'ennemi ! et les fous furieux ont commenté votre cri par celui-ci : Mort aux prêtres ! et ils tuent les prêtres en plein jour,

comme ils tueraient une bête fauve ; et celui qui commet ce forfait peut se promener tranquillement deux heures après sans que personne, sans qu'un agent ait songé à l'arrêter ! Il se trouvera, nous en sommes sûrs, des journaux républicains qui nous diront : Pourquoi ce prêtre sortait-il ? Sa vue était un outrage à la liberté de conscience du républicain ! Il y a eu provocation ! (Patrie.)

Les journaux faisaient récemment le récit d'une sorte de plébiscite qui avait eu lieu à Lille, sur la demande d'un instituteur s'informant si les parents des élèves voulaient oui ou non que l'instruction religieuse fût donnée à leurs enfants. Ce fervent libre-penseur, éducateur de la jeunesse, ne recueillit qu'un seul nom à sa grande confusion.

Un fait du même genre vient de se passer dans la commune du Miroir. L'instituteur laïque de la localité a remis à ses élèves un billet demandant à chaque parent s'il voulait que son enfant prît part aux leçons d'instruction religieuse. Il fallait rapporter de suite le billet avec un oui ou un non. Bien des parents étaient absents, mais il y eut des suppléants. Certains enfants écrivirent eux-mêmes leur réponse, d'autres s'adressèrent ailleurs. Une femme n'ayant pas d'enfants à l'école eut la chance de saisir trois billets et d'écrire un double non sur chacun. Parmi ces trois billets, il se trouvait celui du fils du marguillier. Enfin, grâce à ces subterfuges, il y eut onze non. Quelques jours après, quand on eut compris, et que la fraude fut connue, ce chiffre se réduisit à zéro. Ceux qui avaient répondu non, et ceux pour lesquels on l'avait fait, déclarèrent tous avoir été trompés et vouloir que leurs enfants fussent élevés chrétiennement. (Triboulet.)

L'ASSASSINAT EN RÉPUBLIQUE.

Eh bien ! monsieur Vacquerie, que dites-vous de l'assassinat du Président de la République des États-Unis ?

Il nous semble que vous n'en dites pas grand-chose.

Et cependant l'affaire en vaut la peine. Lors de l'assassinat du Czar, vous écriviez dans le Rappel :

« On a tiré sur l'empereur d'Allemagne, sur le roi d'Espagne, sur le roi d'Italie. Rien n'arrête les meurtriers. Le roi d'Italie était avec sa jeune femme, tant pis pour elle ! Le roi d'Italie est le fils de celui qui a rendu Rome aux Italiens ; n'importe ! L'empereur de Russie était un victorieux, l'empereur d'Allemagne est un victorieux ; hélas ! ils croyaient qu'on les bénirait : on les tue. »

Voilà ce qu'on gagne à régner, à personnifier le gouvernement, la puissance, la force. Alors, tous ceux qui souffrent, tous ceux qui rêvent des changements s'imaginent que, si vous disparaissiez, leur souffrance disparaîtrait ; que, si vous vous en alliez, le progrès arriverait. Ce qui se passe en Russie, en Allemagne, en Espagne, en Italie, partout où il y a un empereur ou un roi, s'est également passé en France quand il y avait en France un roi ou un empereur.

En République, les souffrances n'ont besoin ni de la bombe, ni du revolver, ni du couteau : ils ont le suffrage universel. Nous laissons les partisans de l'ordre moral préférer au régime où l'on vote le régime où l'on assassine.

Pourriez-vous aujourd'hui nous expliquer comment il se fait que des républicains qui ont le suffrage universel assassinent leurs Présidents élus ?

C'est bien le moins que vous entreteniez les lecteurs du Rappel de l'assassinat de Washington.

Il ne suffit pas, en effet, de chanter victoire à chaque attentat commis contre un roi ou un empereur ; il faut encore parler de ce qui se passe dans les pays républicains.

Or, voici la réponse des faits à M. Vacquerie :

Avril 1865 : assassinat du Président de la République des États-Unis.

Mai 1872 : assassinat du Président de la République du Pérou.

Juin 1873 : assassinat du Président de la République de Bolivie.

Avril 1875 : assassinat du Président de la République de l'Équateur.

Avril 1877 : assassinat du Président de la République du Paraguay.

Juillet 1884 : assassinat du Président de la République des États-Unis.

Et nous en passons. — Edmond Béraud.

(Gazette de France.)

EN AFRIQUE.

Une dépêche expédiée de Mehdia annonce qu'on entendait avant-hier dans la direction de Sfax une canonnade nourrie. Des Arabes insurgés menacent les autorités des villages voisins et se disposaient à marcher aujourd'hui sur Mehdia. L'alarme est extrême dans la ville et les villages, à cause des manques de moyens de défense.

Le cuirassé italien, Maria-Pia, stationne depuis mardi matin devant Mehdia.

Un des quatrièmes bataillons de la garnison de Lyon fait en ce moment ses préparatifs de départ pour la Tunisie, où il doit être déjà envoyées.

Une dépêche de Tunis, 6 juillet soir, annonce que le bombardement de Sfax est commencé. Les détails manquent.

L'Agence Havas signale le départ de M. Maccio pour l'Italie. Elle nous dit qu'une foule nombreuse stationnait devant la gare. Une adresse couverte d'un grand nombre de signatures a été remise par la colonie italienne à ce consul, auquel on exprime les souhaits d'un prochain retour. Cette manifestation de sollicitude envers notre pays mérite d'être remarquée.

Le Temps reçoit une dépêche d'après laquelle l'insurrection gagne beaucoup de terrain dans la Régence de Tunis ; le gouvernement n'a pas envoyé assez de troupes à Sfax, et parmi ces troupes les désertions sont nombreuses.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 7 juillet. On peut constater un degré particulier de fermeté sur nos rentes. Le 5 0/0 est à 119.70. L'amortissable ancien fait 87.55 et le nouveau 86.82 1/2. On traite l'Italien 92.15 et 92.20.

L'action de la Banque de France continue à retrograder. Il y a des offres à 5,500. La Banque de Paris recule à 1,285. L'action du Crédit foncier est fort bien tenue à 1,745. Sur ce prix il faut tenir compte du coupon complémentaire de dividende qui a été détaché hier. Les obligations communales nouvelles sont très-demandées.

Sur le marché officiel on demande à 675 les actions de la Société des Magasins généraux de France et d'Algérie.

Le Crédit mobilier sur lequel un important coupon de dividende a été détaché hier est recherché à 725 et 730. Les actions du Crédit de France, sans distinction entre les anciennes et les nouvelles, sont maintenant à 735. C'est un progrès de plus de 20 francs en 8 jours. Le mouvement est régulier et continu.

La Banque nationale fait preuve d'une grande fermeté après détachement du coupon complémentaire du dividende ; il y a des demandes à 740. Le Crédit foncier Maritime est aux environs de 620. Les Bons de l'Assurance financière font 270.

Le Crédit général français se tient à ses meilleurs cours des dernières journées. Les négociations se font au-dessus de 830, à 831.25 et 833.75. A ce prix, et en prenant pour base les résultats acquis depuis le premier semestre, on peut estimer que ce titre se capitalise encore à 12 0/0.

La Banque de Prêts à l'industrie est l'objet d'un courant contenu de négociations aux environs de 610. Ce titre s'est fait une large place sur le marché des valeurs de crédit.

Chronique Locale et de l'Ouest.

L'embarquement des chevaux de l'École destinés au carrousel de Tours a eu lieu ce matin à partir de 3 heures 1/2. Cette opération, qui ne s'est pas toujours accomplie sans difficultés, plusieurs chevaux refusant d'entrer dans les wagons-écuries et dans les bagnes, a duré jusqu'à près de 7 heures.

Le personnel du carrousel et les cavaliers de manège sont partis par le même train spécial.

Nous lisons dans le Recueil des actes administratifs :

« A l'occasion de la Fête nationale, les débits de boissons, salles de danse, cercles et sociétés d'agrément pourront rester ouverts pendant la nuit du 4 au 15 juillet. »

A Tours, comme nous l'avons dit, des médailles de vermeil, d'argent et de bronze, seront décernées aux habitants qui auront fait les plus belles illuminations dans la soirée du 14 juillet.

A Angers, des prix seront décernés aux bateaux les mieux décorés et les mieux équipés.

A Saumur, aurons-nous aussi des récompenses, pour la décoration des maisons ?

La municipalité a oublié de nous le dire. Cette annonce eût peut-être stimulé le zèle de bon nombre d'habitants.

Une bonne réclame pour le 14 juillet à Angers, extraite de la chronique locale du *Patriote* :

Nous invitons nos concitoyens à faire leurs achats de drapeaux et d'articles d'illuminations, car le stock s'épuise rapidement chez tous les marchands.

La Fête Obligatoire.

La République, jalouse de nos fêtes religieuses, emploie tous les moyens imaginables pour en diminuer l'éclat, sans tenir aucun compte des lois existantes. Elle interdit à ses fonctionnaires de suivre les processions de la Fête-Dieu, là où elle n'a pas encore réussi à les supprimer ; elle défend officiellement à nos amiraux et à nos généraux de rendre au Saint-Sacrement les honneurs militaires prescrits par la loi. Mais, en revanche, elle veut avoir ses fêtes obligatoires : la fête du 14 juillet est sa fête patronale. Il faut que tout le monde la chôme. Toutes les autorités civiles et militaires sont invitées péremptoirement à lui donner leur concours et même leur argent. Depuis le général jusqu'au maître d'école, chacun devra faire des frais, sous la haute surveillance de la police ou de la gendarmerie ; chacun devra célébrer, quoi qu'il en ait, la prise de la Bastille, c'est-à-dire le massacre de quelques malheureux invalides par une foule de gredins et de repris de justice ameutés.

Voici l'incroyable circulaire que MM. les inspecteurs primaires de la République ont été obligés d'adresser à leurs modestes subordonnés :

Monsieur l'instituteur,
J'ai l'honneur de vous informer que le gouvernement de la République désire que la Fête du 14 juillet soit célébrée partout avec l'éclat que comporte une solennité nationale.
MM. les instituteurs sont en conséquence invités à prêter aux autorités locales leur concours le plus large, en vue de cette solennité, et faire que leurs écoles soient pavoisées et illuminées du mieux possible, selon leurs ressources. (Les mots sont soulignés ainsi dans la circulaire.)
Vous voudrez bien me faire connaître ce qui aura été fait à votre établissement, à ce sujet.
Agréez, etc.

Ainsi les Frères des Ecoles chrétiennes, là où ils sont instituteurs communaux, devront pavoisier et illuminer à leurs frais, et faire leur rapport à M. l'inspecteur. Gare aux récalcitrants ! La République, toujours grande et généreuse, leur apprendra comment elle entend la liberté.

En vérité, le ridicule le dispute ici à l'odieuse. Mais toutes les circulaires officielles, en faveur de la fête obligatoire et non gratuite, ne feront pas que le 14 juillet devienne une Fête nationale, du moins dans nos campagnes. On pourra obliger M. le maire à mettre un drapeau tricolore à la fenêtre de la mairie et le Frère instituteur à en acheter un avec une douzaine de chandelles comme accompagnement. Le paysan qui passera, son outil sur l'épaule, devant cette manifestation puérile, sourira de pitié, en se rappelant les arcs-de-triomphe, les tentures fleuries et les reposoirs de la Fête-Dieu.

Les fêtes républicaines ne feront pas tort de sitôt aux fêtes chrétiennes.

Un Campagnard.

Nous lisons dans un journal républicain :

La fête nationale du 14 juillet ayant lieu un jeudi, les élèves des lycées, qui sortent le jeudi, n'auraient que le congé réglementaire.

Ils estiment que la Fête nationale vaut bien un congé qui lui soit personnel : ils demandent en plus le vendredi, qui leur sera probablement accordé.

Parbleu ! qui s'y opposerait ?

LES RECOLTES. — On écrit au *Patriote* :

Sous une chaleur de 30 à 35 degrés, nos vignes ont passé fleur dans d'excellentes conditions. La lame est abondante ; si rien ne vient détruire ces belles promesses, nous aurons une bonne année. Alors nous pourrions boire du vin d'aujourd'hui, au lieu des vins, plus ou moins naturels, que nous expédions les fabricants de vins du Midi. Nos concitoyens se déshabitueront, il faut le penser, de boire des chopines d'eau-de-vie, et la santé publique ne pourra qu'y gagner.

Dans le scrutin sur l'amendement de M. Jules Simon à l'article 1^{er} : « Les maîtres enseigneront à leurs élèves leurs devoirs envers Dieu et envers la patrie, adopté par 439 voix contre 426, les trois sénateurs de Maine-et-Loire ont voté pour.

Une session d'examen pour l'obtention des bourses d'enseignement primaire supérieur et d'enseignement professionnel sera ouverte le 28 juillet prochain.

Les épreuves auront lieu au chef-lieu de chaque département :

Pour les aspirants, le jeudi 28 ; pour les aspirantes, le vendredi 29.

Les aspirants et aspirantes devront se faire inscrire pour le 15 juillet aux bureaux de l'inspection académique.

Les Conseils d'arrondissement se réuniront le 18 juillet, pour la première partie de leur session, dont la durée est fixée à cinq jours.

La comète approche lentement du pôle nord en s'éloignant obliquement de nous. Elle est aujourd'hui à 26 millions de lieues du soleil et à 17 millions de lieues de la terre. Aussi la voit-on de jour en jour pâlir et diminuer. Le noyau, cependant, offre encore à l'œil nu l'éclat d'une étoile de troisième grandeur, quoique, dans les lunettes, il égale à peine celui d'une étoile de sixième ordre. La supériorité de son aspect à l'œil nu vient de ce qu'il présente un disque sensible, assez large, quoique terne.

CHOLET.

M. Richard, fils du grand industriel de Cholet et neveu de M. Richard, ancien maire de Cholet et conseiller général, et M. René Laumonier ont été déclarés assimilés à l'École navale.

Par décision ministérielle du 27 juin 1884,

M. Noël, médecin aide-major de 1^{re} classe aux hôpitaux militaires de la division d'Oran, passe au 435^e régiment d'infanterie, à Cholet ;

M. Larroque, médecin aide-major de 1^{re} classe au 435^e régiment d'infanterie, passe aux hôpitaux militaires de la division d'Oran.

TOURS.

Le *Journal d'Indre-et-Loire*, paru hier soir à Tours, publie plusieurs lettres à propos du carrousel. En voici une que nous croyons devoir reproduire :

Monsieur le Rédacteur,

Vous nous annoncez pour dimanche prochain un carrousel militaire, donné par MM. les officiers de l'École de Saumur, dans l'hippodrome du Morier, où il faudra payer... 10 francs aux tribunes, 5 francs aux premières, 2 francs 50 centimes aux secondes, et 1 franc aux troisièmes !

Si MM. les officiers donnent cette fête au profit des pauvres, rien de surprenant ; leur générosité est connue ; mais si ce n'est que pour atténuer les pertes de la ville dans son entreprise, en vérité chacun sera surpris de la sauce à laquelle on met l'élite de nos officiers.

Non ; un carrousel donné dans l'unique intérêt du budget de Tours serait une honte. Aussi l'on doit espérer que, mieux avisé, M. le général de Galliffet, qui doit avoir le sentiment des convenances et le haut souci de la dignité de l'armée, ne permettra pas que les honorables officiers placés sous ses ordres soient assimilés à des écuyers de cirque, et viennent étaler, dans un but véniel, les magnificences de leurs talents équestres.

Carrousel au profit des pauvres, très-bien. Chacun applaudira !

Carrousel au profit de la caisse municipale, fi !

Est-ce que l'on fera payer aussi les places à la revue indiquée au programme des fêtes ?

Qu'on nous le dise tout de suite. Car alors nous profiterions des trains de plaisir organisés pour aller à Paris, et nous fuirions une ville que l'administration a érigée en un vaste bazar municipal et dans laquelle

elle ne semble nous retenir que pour nous prendre notre argent.

» Recevez, etc. UN ABONNÉ. »

P.-S. — Remarquons en passant que les prix fixés par M. le Maire pour les entrées au carrousel ne sont pas du tout démocratiques. On dit bien qu'avec ces prix élevés il espère avoir un certain monde qui, jusqu'ici, a fait défaut aux fêtes municipales ; mais il se fourre, comme on dit, le doigt dans l'œil. Ce monde, dont je veux parler, n'est pas pressé d'aller admirer la frimousse républicaine de MM. Rivière, Plumerel, Charpentier, Poirier et autres Salme de pacotille.

NANTES.

M. Lechat, maire de Nantes, a donné sa démission pour la seconde fois, ne voulant pas, paraît-il, après avoir interdit les processions, autoriser le défilé du 14 juillet. Le *Phare de la Loire* dit que cette « retraite est une faute politique, en même temps qu'un malheur public. » M. Lechat, obligé de se démettre pour ne pas se soumettre, quelle démonstration de l'asservissement dans lequel les comités républicains tiennent leurs serviteurs ! Le maire de Nantes est anticlérical, mais il a voulu pour une fois se montrer presque impartial ; il est puni de cette audace.

M. Lechat a donné de nouveau sa démission, dit l'*Espérance du Peuple*. Sera-ce tout de bon cette fois ?

Quoi qu'il en soit, nous pouvons dire dès aujourd'hui que Marianne sera fêtée le 14 juillet d'une façon digne d'elle. La promenade carnavalesque aura lieu, et nous aurons le plaisir de compter le nombre de lampions et de mâts de cocagne que l'on peut avoir pour 25,000 francs.

On lit dans la *Sentinelle populaire* de Nantes :

Un horrible crime vient d'être commis à Chantenay : un mari brutal a fait subir à sa femme de si mauvais traitements, qu'elle vient de succomber aux coups qui lui avaient été portés.

Voici les renseignements que nous avons recueillis sur ce terrible drame :

Joseph Lutembacher (tel est le nom de la brute qui a tué la malheureuse femme) est âgé de 40 ans ; il est natif de Batteville (Haut-Rhin) et demeure rue de la Tannerie, à Chantenay. Il est brutal jusqu'à la sauvagerie, ne travaille presque jamais et s'adonne à l'ivrognerie.

Marié depuis 16 ans, sa malheureuse femme a eu à supporter les plus mauvais traitements. Ses enfants n'ont pas échappé non plus à sa brutalité. Depuis huit mois environ qu'il ne travaille plus, Lutembacher se livrait encore davantage qu'auparavant à l'ivrognerie et, en rentrant chez lui, à propos de rien, il se mettait dans des colères épouvantables et alors il tombait sur sa femme à coups redoublés.

Il y a environ un mois, il la trouva se lavant les mains à la pompe de la cour ; il la saisit par les cheveux, la traîna sur le sol et, à coups de pieds et à coups de poing, il la martyrisa ; les voisins durent la lui arracher des mains.

Quelque temps après, pendant la nuit, il lui chercha querelle sans motifs et lui jeta un verre à la tête.

Enfin, dans la nuit du 27 au 28 juin, il la réveilla en lui demandant si elle avait ouvert un poisson qu'il avait apporté dans la journée. Sur la réponse affirmative, il entra dans une grande colère, la frappa à coups de poing à la tête et lui porta plusieurs coups de pied sur tout le corps. La malheureuse femme se réfugia dans le corridor où elle passa la nuit pour échapper aux brutalités dont elle était l'objet. Le lendemain matin, à la première heure, elle quittait le domicile conjugal, emmenant ses enfants, et elle allait se plaindre à l'autorité.

Hélas ! la pauvre femme ne devait pas survivre aux coups terribles qu'elle avait reçus.

La gendarmerie, informée du fait, se rendit au domicile de Lutembacher ; mais il était parti à la recherche de sa femme. Comme il ne la trouva pas, il revint rue de la Tannerie, où on l'entendit prononcer des menaces de mort.

Il avait un revolver qu'il brandissait en disant : « Qu'avant six heures du soir il aurait fait son jeu. » Les voisins épouvantés n'osaient plus sortir de leurs demeures, tant ils redoutaient la fureur de cet homme.

La gendarmerie, qui avait été informée de son retour dans la journée du 29 juin, se mit en devoir de l'arrêter.

M. le maréchal-des-logis, accompagné de deux gendarmes, se rendit rue de la Tannerie, et après avoir disposé ses hommes de chaque côté de la porte, il frappa. Lutembacher entra ouvrit la porte, et lorsqu'il vit que c'était la gendarmerie, il chercha à la refermer, mais il en fut empêché.

Il voulut alors prendre un revolver chargé et armé, déposé à quelques pas dans une boîte ouverte. Fort heureusement le maréchal-des-logis le saisit et le retint, pendant qu'un gendarme s'emparait de cette arme.

Les voisins, qui s'étaient portés devant la maison de cet homme, éprouvèrent un grand soulagement en le voyant entre les mains de la gendarmerie, qu'ils remercièrent à haute voix de les avoir délivrés de ce misérable.

Quant à la malheureuse femme, nous l'avons dit, elle est morte à la suite des mauvais traitements qu'elle avait reçus. L'autopsie a démontré qu'elle avait succombé à une péritonite, occasionnée par les coups que son mari lui avait portés dans le bas-ventre.

L'instruction de cette affaire se poursuit activement.

LE MANS.

L'abbé Sterlin, prêtre de l'école de M. Loyson, était venu au Mans, vendredi dernier, pour y faire une conférence anti-cléricale. Lisez : anti-chrétienne. La conférence était annoncée et devait se donner dans la crypte de l'école de la place Saint-Pierre. On délivrait les cartes d'entrée à la porte. Seulement, on en a délivré si peu que l'apôtre de la libre conduite a dû renoncer à son projet. Honneur aux Manceaux ! Leur dédain a fait justice. (*Journal du Mans.*)

Faits divers.

Encore un acte d'indiscipline dans les écoles de l'Etat ! Nous lisons dans le *Courrier de Saône-et-Loire* :

Trente-deux élèves de l'école normale spéciale de Cluny viennent d'être licenciés.

Vendredi soir, il y avait à Cluny un spectacle-concert. Le directeur de l'école de Cluny avait défendu aux normaux de se rendre à cette fête. Malgré cette défense, trente-deux élèves de la Normale, sur cinquante, assistèrent à ce concert. Le directeur en étant informé demanda par télégramme au ministère quelle mesure il devait prendre.

M. Jules Ferry répondit qu'il fallait licencier les rebelles.

Et, samedi, trente-deux élèves durent quitter l'école.

La plupart étaient à la veille de passer leurs examens pour être ensuite professeurs de l'enseignement spécial dans les lycées et collèges. Cette rigoureuse décision qui peut briser la carrière de ces jeunes gens a causé, dans la ville de Cluny, une profonde émotion.

M^{re} X... regarde le livre de dépenses de son mari.

« Une chemise de flanelle, 40 francs. »
— Comment, 40 francs ? une chemise de flanelle ! Ah ça ! il y avait donc quelqu'un dedans ?

Théâtre de Saumur.

Direction de M. J. ROUBAUD.

VENDREDI 8 juillet 1884.

Une seule représentation des ARTISTES DU PALAIS-ROYAL : MM. Milher, Pellerin, Numès, Plet, M^{lle} Alice Lavigne, Marie Daguy.

1. MON COLLÈGUE, vaudeville en 1 acte, de M. S. A. Choler, joué par MM. Pellerin, Plet, Numès et M^{lle} Marie Daguy.

2. UNE MAUVAISE ÉTOILE, saynète, de M. Jules Guillemot, jouée par MM. Milher et Pellerin.

3. PERRUQUE BLONDE, comédie-vaudeville en 1 acte, de M. Ollanier, jouée par MM. Milher, Pellerin, M^{lle} Marie Daguy et Alice Lavigne.

4. CONFÉRENCE SUR LE DIVORCE, par M^{lle} Alice LAVIGNE.

5. SALMIGONDIS, petite revue de l'année, jouée par M. PLET, lequel imitera quelques-uns des artistes de Paris les plus connus : MM. Got, Delannoy, Maubant, Brasseur, Berthelier, Lafontaine, Lhéritier, Dupuis, Léonce, Baron et Lassouche.

6. MON NEVEU EUSTACHE, folie-vaudeville en 1 acte, de MM. Herail et Numès, jouée par MM. Milher, Numès, Pellerin et M^{lle} Alice Lavigne.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.



PLUS DE CHAUVES

Répousse certains. — Arrêt immédiat des chutes
EXEMPLES ÉTONNANTS de Croissance de Cheveux
produits par la **POMMADE QUINIQUE**
LECHAUX, Pomme hygiénique régéné-
ratrice qui supprime les teintures, empêche de blanchir, aug-
mente la vigueur, et l'éclat des plus belles chevelures.
Milliers de certificats et attestations spontanées. Pôt envoyé
contre mandat 4^{fr.} 6 pots, 21^{fr.} Prospectus gratuits. Dép. gén.,
M. LECHAUX, Pharm. Ch. r. St-Catherine, 164, Bordeaux;
et les bonnes maisons de parfumerie et de pharmacie.

Dépôt chez **M. NORMANDINE**, pharmacien à
Saumur, et dans toutes les bonnes pharmacies.

« On n'abuse guère de la publicité quand il
s'agit de répandre des bienfaits. »

LA ROCHE-FOUCAULT.

SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais,
par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

DU BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies,
phthisie, dysenterie, constipation, glaires,
flatul, agueurs, acidités, pituites, phlegmes,
nausées, renvois, vomissements, même en gros-
sesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étour-

dissements, oppression, langueurs, congestion,
névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie,
faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose,
tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix,
des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse,
cerveau et sang; toute irritation et toute odeur
fébrile en se levant. Le Dr Routh, Méd. en chef de
l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à
Londres, rapporte : « Naturellement riche en éléments
indispensables au sang pour développer et entretenir
le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Reva-
lescière est la nourriture par excellence qui, seule,
suffit pour assurer la prospérité des enfants et
adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, dé-
primés d'atrophie et de faiblesse très prononcées,
ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux
personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle
convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35
ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de
Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow,
Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies,
pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Cure N° 98,714 : Depuis des années, je souffrais
de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections
du cœur, des reins et de la vessie, irritation
nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont dis-
paru sous l'heureuse influence de votre divine
Revalescière. **LÉON PRYCLER**, instituteur à Eynan-
cas (Haute-Vienne).

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit
ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances

de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs noc-
turnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du
Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables
souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus
terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouve-
ment, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des
maux d'estomac jour et nuit et des insomnies
horribles. — **BORREL**, née Carbonnetty, rue du
Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive,
frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant
pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre,
sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a
rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. —
J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris,
4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande,
elle économise encore 50 fois son prix en médi-
cines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.;
1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil.,
36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIÈRE
CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle
rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraî-
chissant aux personnes les plus agitées. — BIS-
CUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIÈRE en boîtes
de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de
poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à
Saumur, **COMMON**, 23, rue Saint-Jean; **GONDRAND**;
BASSON, successeur de **TEXIER**; **J. RUSSON**, épi-
cier, quai de Limoges, et partout chez les bons
pharmaciens et épiciers. — **DU BARRY & Co** (limited),
8, rue Castiglione, Paris. (718)

PHILOTESINE AU GOUDRON
à 2 centimes le litre
Remplaçant le vin de table, agit préventif contre
les maladies du larynx, des bronches et du poulmon.
MARCHER FRÈRES & Co, 11, Priva (Ardennes)
Maison à Paris, boulevard Beaumarchais, 11
à Lyon, rue Thiers, 11
Prix : par Boîte de Poudre ou rouge pour 100 litres, 4 francs
par la poste, 2 fr. 35

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A POITIERS	A ANGERS
6 h. — matin.	10 h. 30 matin.	11 h. 30 matin.	11 h. 30 matin.
8 15 —		11 45 —	12 15 —
11 25 —		1 17 soir.	1 49 —
1 17 soir.		4 51 —	5 23 —
4 55 —		7 50 —	8 22 —
7 50 —		11 48 —	12 20 —

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A SAUMUR	A ANGERS
5 h. 50 matin.	9 h. 13 matin.	9 h. 53 matin.	10 25 —
8 35 —	5 17 soir.	6 30 —	7 02 —
12 13 soir.	3 50 —	4 20 —	4 52 —
6 45 —	10 47 —	11 30 —	12 02 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de
Montreuil à 7 h. 16 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 48.

P. GODDET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 JUILLET 1881.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	85 95	»	»	Comptoir d'escompte	1095	»	11 25	C. gén. Transatlantique	598 75	3 75	»
3 % amortissable	87 50	»	»	Crédit Foncier colonial	635	»	»	Canal de Suez	1750	»	10
3 % amortissable nouveau	86 60	»	»	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1730	»	»	Société autrichienne	777 50	»	50
4 1/2 %	114 75	»	25	Obligations foncières 1877	385	»	»	OBLIGATIONS.			
5 %	119 40	»	40	Obligations communales 1879	455	»	»				
Obligations du Trésor	518	»	3	Obligat. foncières 1879 3 %	453	»	1	Est	391	»	»
Obligations du Trésor nouvelles	513	»	1	Soc. de Crédit ind. et comm.	790	»	»	Midi	392	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	332	»	»	Crédit mobilier	730	10	»	Nord	397	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	512	»	2	Est	815	»	»	Orléans	393	»	»
1865, 4 %	524	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	1730	»	10	Ouest	389	»	»
1869, 3 %	409	»	»	Midi	1280	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	390	»	»
1871, 3 %	394	»	4	Nord	2045	»	5	Paris-Grand-Ceinture	390 75	»	»
1875, 4 %	517	»	2	Orléans	1390	10	»	Paris-Bourbonnais	388	»	»
1876, 4 %	514	»	»	Ouest	863 75	»	1 25	Canal de Suez	566 25	»	»
Banque de France	5460	»	»	Compagnie parisienne du Gaz	1550	»	»				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	(s'arrête à Angers).
8 — 56 — — — — —	omnibus-mixte.
1 — 25 — — — — —	soir.
3 — 32 — — — — —	express.
7 — 15 — — — — —	omnibus.
10 — 27 — — — — —	(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	omnibus.
8 — 21 — — — — —	express.
9 — 40 — — — — —	soir, omnibus-mixte.
12 — 40 — — — — —	express.
4 — 44 — — — — —	soir, omnibus-mixte.
10 — 28 — — — — —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 8 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

A CEDER

DE SUITE
UN MAGASIN
D'Épicerie, Mercerie et Rouennerie
Situé au Chapeau.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTMENT,
JOLIE MAISON BOURGEOISE
AVEC JARDIN.
Sise à Saint-Florent,
Composée d'un rez-de-chaussée et
d'un premier: quatre grandes pièces,
deux petites, plus une cuisine; vastes
greniers au deuxième étage.
S'adresser à M. RODDE. (423)

A LOUER

Pour entrer en jouissance
de suite,
LE MOULIN
De Montreuil-sur-le-Loir,
Nouvellement monté, 4 paires de
meules, belle chute d'eau.
S'adresser au sieur Cointreau,
garde à Montreuil-sur-le-Loir, et au
bureau du journal.

Grande Liquidation!!!

Avec remboursement intégral de
tous achats de mes excellents vins,
après paiement de traite à 60 jours
d'envoi, à tous mes clients, des Bons
de l'Assurance financière de Paris,
équivalant à la somme payée, garantis
par des rentes sur l'Etat qui leur sont
remboursées d'une manière irréfutable
par voie de tirage.
Franco en gare à Blaye.
228 litres, excellent vin rouge vieux
Bordeaux, 1^{er} col, à 110 francs.
228 litres, excellent vin rouge vieux
St-Emilion, à 137 fr. 50.
Vins fins étrangers, tels que: Ma-
dère, Malaga, Xérès, Porto, Alicante,
Grenache, Marsala, Muscat, logés en
barils de 40 à 42 litres, à 1 fr. 60 le
litre; les mêmes vins logés en caisses
de 25 à 30 bouteilles assorties, au
choix, à 2 fr. 10 la bouteille; les
mêmes vins se vendent partout 3 fr. 25
à 3 fr. 50.
Ecrire à J. LARNA, 124, rue Ser-
vandoni, à BORDEAUX. (424)

A VENDRE

UN CHEVAL DE SANG, se mon-
tant et s'attelant très-bien.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

D'OCCASION,
Bois de charpente, portes et fenêtres
presque neuves.
S'adresser au bureau du journal.

UNE MAISON DE COMMERCE
de détail demande une cais-
sière. — Inutile de se présenter sans
de bonnes références.
S'adresser au bureau du journal.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le cabinet de M. G. DOUSSAIN
est transféré, 10, rue des Basses-
Perrières, à Saumur, à partir du 24
juin 1881.

**UNE MAISON DE GRAINS de-
mande un garçon** de 25 à 30
ans, sachant lire et écrire.
S'adresser au bureau du journal.

LA NATIONALE
Compagnie d'Assurances sur la Vie
ÉTABLIE A PARIS, RUE DE GRAMMONT
ET RUE DU QUATRE-SEPTEMBRE, 18
Anciennement Compagnie Royale
FONDS DE GARANTIE : 184 MILLIONS
ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS
POUR LA VIE ENTIÈRE
Participation dans les bénéfices
de la Compagnie
RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE
OU DIFFÉRÉE
Capitaux payés aux
décès des Assurés
depuis l'origine de
la Compagnie..... 55,950,082 fr.
Arrangés payés aux
Rentiers..... 169,898,374 fr.
Bénéfices payés aux
Assurés en cas de
décès pour la vie
entière..... 21,769,374 fr.
S'adresser pour les renseignements, à
Saumur, à M. CORNILLEAU; à An-
gers, à M. PINEAU; à Cholet, à
M. MANGEAU; à Lion-d'Angers, à
M. MORILLON; à Baugé, à M. COR-
NILLEAU; à Segré, à M. PAYSAN;
à Beaufort-en-Vallée, à M. SAGET.

De faire rapporter
à ses capitaux
ou opérant sur les
RENTE FRANÇAISES **50 POUR 100**
Brochure expédiée gratuitement. — S'adresser à la **SÉCURITÉ FINANCIÈRE** (14^e Année)
26-28, RUE NOTRE-DAME DES VICTOIRES, PARIS (PRÈS LA BOURSE)
Maison spéciale pour les Opérations de Bourse à TERME.

1 FRANC par AN 103,000 Abonnés 52 NUMÉROS
Le Moniteur
Des **Valeurs à Cots**
(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)
LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères
LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)
Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs — La Cote officielle de la Bourse —
Des Arbitrages avantageux — Le Prix des Coupons — Des Documents inédits.
PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital : 30,000,000 de fr.
On s'abonne dans toutes les Succursales des Départements, dans tous les Bureaux de Poste
et à Paris, 17, rue de Londres.
UN FRANC PAR AN

ON DEMANDE UN JEUNE HOMME
de quinze à dix-huit ans pouvant
s'occuper d'écriture.
S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME MARIÉ, âgé d'une qua-
rante d'années, connaissant l'ar-
pentage et tout ce qui regarde l'agri-
culture et bestiaux, demande une
place de régisseur ou de
surveillant de propriété.
S'adresser au bureau du journal.

DE L'OR A GAGNER
GRANDE DÉCOUVERTE
MONTRE PARLANTE
Demande d'agents à 280 fr. par
mois. — S'adresser à **Exact Vier**,
poste restante, à Valréas (Vaucluse).

UN JEUNE HOMME de dix-sept ans
demande une place de valet de cham-
bre.
Bons renseignements.
S'adresser au bureau du journal.

RIELLANT
Chirurgien - Dentiste,
19, rue Royale, Saumur,
Au premier.

PHARMACIE-DROGUERIE
Ancienne Pharmacie **PASQUIER**
A. CLOSIER, Successeur,
Lauréat de l'École de Pharmacie, élève de l'École Supérieure
de Paris,
20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique
pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.
Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les
bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale.
Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.
On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Raynal, le biberon
souple de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaut.

LA VELOUTINE
EST UNE
Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
PARIS — 49, rue de la Harpe — 9, rue de la Paix
SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS
Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1876.

Saumur, imprimerie de P. GODDET.